

L'archéologie dans la ville : Saint-Denis de La Réunion

Jean-François Géraud
Maître de Conférences
CRESOI – OIES
Université de La Réunion

Je n'épiloguerai pas sur le fait que l'archéologie, science des origines, qui reconstruit les origines, se trouve rejetée à la fin du colloque. Cela illustre un malentendu typiquement français³⁴⁰. Alors que dans les pays anglo-saxons l'archéologie et l'histoire sont sur un pied d'égalité scientifique et institutionnel et que les travaux qui croisent leurs techniques et leurs méthodes sont courants, en France, on ne mélange pas trop les torchons et les serviettes, ou plutôt la truelle et le stylo. Cette fracture scientifique entre archéologie et histoire illustre, pour le sens commun, un positionnement inférieur de l'archéologie par rapport à l'histoire, encore affirmé par de nombreux historiens et chercheurs en SHS (Sciences Humaines et Sociales). Dans le classement des humanités anciennes, l'archéologie n'était-elle pas la discipline la moins noble des sciences traitant des œuvres réalisées par les humains ? Mais alors qu'elle jouit d'un prestige social patent, d'un intérêt politique appuyé, d'une indiscutable reconnaissance scientifique et qu'elle est très présente dans la recherche historique à la fin du XIX^e siècle comme au début du XX^e siècle, elle est au rebours ignorée par les premières générations des *Annales*, car jugée trop associée à l'histoire traditionnelle, amarrée au factuel, réfractaire à la problématisation. Aussi garde-t-elle aujourd'hui quelque chose de cette marque roturière, et ses objets, même définis par André Leroi-Gourhan, comme « archives du sol », restent frappés de cette macule. Inclassable, l'archéologie est du mauvais côté de la dichotomie nature/culture, et les historiens ont eu beau jeu de confisquer l'œuvre d'interprétation, faisant un faible cas des découvertes archéologiques, qu'ils méconnaissent en règle générale...

Pourtant, l'archéologie, science totale et pluridisciplinaire, peut apporter aujourd'hui bien plus que des données aux autres SHS, en proposant par exemple des modes d'articulation et de pratique de recherche qui mettent en œuvre l'interdisciplinarité autour de l'étude particulière d'objets humains et non-humains. Et si l'archéologie a les mains dans la terre, elle les a aussi dans la citoyenneté.

C'est en particulier le cas de l'archéologie urbaine. Conçue à la Renaissance comme un questionnement sur les origines pour « penser l'avenir ou bien la fin de la civilisation urbaine » selon l'expression de

³⁴⁰ Voir là-dessus, Blaise Dufal, « L'archéologie enfermée dehors. Retour sur un malentendu français », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 06 | 2010, mis en ligne le 24 juin 2010, consulté le 15 octobre 2013. URL : <http://acrh.revues.org/2597> ; DOI : 10.4000/acrh.2597.

Stéphane Van Damme³⁴¹, stimulée par les importantes opérations urbanistiques de la ville des Lumières, elle s'édifie comme discipline au XIX^e. A la fin du XIX^e siècle, certaines villes intègrent dans leur aménagement les recherches d'archéologie urbaine, alors que la notion de patrimoine s'étend à l'ensemble du cœur urbain avec l'apparition du concept de « vieille ville » sous l'impulsion des antiquaires et des amateurs. En 1897 la Ville de Paris se dote d'un service archéologique, sous la surveillance des autorités politiques, car les registres savant et politique sont confondus. Mais c'est dans les années 1970-1980 que ce service connaît un développement significatif : appelé aujourd'hui Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris (DHAAP), ce service est même agréé pour les fouilles en archéologie préventive depuis 2002³⁴².

L'archéologie d'une ville, considérée comme « phénomène naturel » avant de l'être comme « laboratoire social », permet de décliner ce que l'on considère comme un « palimpseste »³⁴³ constitué de couches empilées au fil du temps. D'une manière générale d'ailleurs les grands travaux de reconstruction menés dans les centres urbains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais surtout à partir des années 60, qui entraînent la destruction et la disparition d'une partie du patrimoine archéologique urbain, permettent aux archéologues de tirer le signal d'alarme et à la communauté de prendre conscience de l'importance de préserver une partie de ce patrimoine³⁴⁴. C'est dans ce contexte qu'est créé en 1984 à Tours le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU). Depuis cette date, plus de 800 agglomérations ont fait l'objet d'au moins une notice archéologique, soit 6 300 notices pour plus de 500 agglomérations et cinq opérations en moyenne par site urbain, même si la répartition est très contrastée, car 58 villes concentrent à elles seules la moitié du total des opérations recensées³⁴⁵. La typologie des agglomérations concernées est diverse : dans le niveau urbain supérieur, les préfectures de région métropolitaine, celle de la Martinique et de la Guadeloupe sont présentes ; mais 20 chefs-lieux de département manquent, en particulier la préfecture de La Réunion.

C'est là-dessus que je souhaiterais attirer l'attention de l'auditoire. Il est tout à fait étonnant, et sans doute inacceptable qu'aujourd'hui la ville de Saint-Denis ne fasse pas l'objet de recherches archéologiques récurrentes,

³⁴¹ Stéphane Van Damme, *Métropoles de papier. Naissance de l'archéologie urbaine à Paris et à Londres (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris : Les Belles Lettres, 2012, 310 p.

³⁴² Mairie de Paris, http://www.paris.fr/politiques/commission-du-vieux-paris/archeologie-parisienne/l-histoire-du-service-archeologique-de-paris/rub_10058_stand_107378_port_25209.

³⁴³ Olivier Mongin, *La Condition urbaine. La Ville à l'heure de la mondialisation*. Paris : Seuil, 2007.

³⁴⁴ Archéologie de la ville. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Archeologie/Archeologie-de-la-ville>.

³⁴⁵ Pierre Garmy, *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*. Paris : Errance, 2012, 329 p.

voire systématiques, et qu'elle ne se dote pas, à court terme, d'un service d'archéologie³⁴⁶.

Il est vrai que l'apport de l'archéologue travaillant sur une ville concerne, sans doute en premier lieu pour le sens commun, le cadre « strict » de la connaissance historique : il peut s'agir d'apporter de nouveaux éléments d'information, des données inédites qui n'excluent pas des découvertes spectaculaires de structures de grande qualité archéologique ou historique ; il peut s'agir aussi de mettre en œuvre une archéologie thématique qui s'attache à l'étude de questions ou de structures spécifiques dans cette ville, et dans une démarche comparatiste, dans plusieurs villes de l'île, ou de l'outre-mer français, voire de la France. Mais cela nourrit un discours récurrent soulignant la contradiction de l'archéologie avec le « développement économique », le « futur » : l'apport de l'activité archéologique au sein des villes n'est perçu qu'au plan patrimonial, voire culturel, ce qui est la réponse la plus lisible apportée par les archéologues quant à la « rentabilité sociale » de leur activité, au préjudice d'une « rentabilité économique » qui serait prioritaire. « D'un côté, résume Henri Galinié, se trouve le patrimoine, avec tout ce qu'il véhicule de nostalgie ou de connaissance gratuite ou formelle, de l'autre les acteurs de la ville contemporaine. Musée contre ville, passé contre présent, culture contre recherche »³⁴⁷...

Pourtant le discours archéologique peut – et doit – alimenter aussi la réflexion de ceux qui ont la charge du présent et de l'avenir de la ville, d'autant plus qu'aujourd'hui l'option patrimoniale se substitue, à un rythme accéléré, à l'option historique³⁴⁸. Les études d'archéologie urbaine³⁴⁹ montrent par exemple que certains éléments organisent et dynamisent l'espace urbain sur le long terme. Par la nature de ses observations, l'archéologue est en mesure d'expliquer les changements qui ont conduit tel ou tel quartier urbain à acquérir la physionomie et l'identité qui sont aujourd'hui les siennes. Il peut souligner les phases successives de l'urbanisation, la filiation des aménagements qui se sont substitués les uns aux autres, les traces laissées par chacun, les lignes de force intangibles de la trame d'un ensemble urbain, les modifications qui peuvent être apportées sans

³⁴⁶ Nous ne nous dissimulons pas les difficultés d'un tel projet, clairement signalées par Henri Galinié : « La difficulté à inscrire l'archéologie urbaine dans les cadres institutionnels existants tient à ce qu'elle nécessite des investissements lourds et suivis localement. Les échelles d'intervention actuelles s'accommodent mal des demandes spécifiques de cette pratique particulière. L'échelon communal tend à disparaître au profit d'échelons régionaux ou interrégionaux où ce ne sont pas les villes considérées individuellement qui comptent mais l'ensemble des villes de l'espace considéré », Henri Galinié, « Enjeux en archéologie urbaine », *Revue archéologique de Picardie*, Numéro spécial 16, 1999, p. 13-15. DOI : 10.3406/pica.1999.2043.

³⁴⁷ *Ibidem*.

³⁴⁸ Henri Galinié, « Archéologie urbaine, III », *Revue archéologique du Centre de la France*. Tome 36, 1997, p. 189-194. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/racf_0220-6617_1997_num_36_1_2771.

³⁴⁹ Associée à l'archéogéographie.

nuire à l'économie générale, les interventions qui comportent en revanche des risques de déséquilibre. Il doit intervenir dans le débat qui, à l'échelle de la ville, rassemble ceux qui pensent en termes de création, d'évolution, de conservation. La politique de conservation, en effet, a connu une extension progressive dont témoigne aujourd'hui l'urbanisme réglementaire avec la création des secteurs de sauvegarde, des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP), enfin, comme à Saint-Denis il y a quelques mois, des AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Dans le principe, l'élargissement de la notion de patrimoine comporte le risque d'aller à l'encontre du renouvellement perpétuel que doivent connaître les espaces urbanisés pour répondre aux besoins transitoires des sociétés urbaines³⁵⁰. Mais la création architecturale ne peut-elle s'inscrire à son tour dans cette sédimentation urbaine ? Ne peut-on envisager, dans le processus actuel de fabrique urbaine, d'articuler, d'hybrider, de la façon la plus pertinente possible, les héritages du passé et les projets futurs³⁵¹ ? « La création contemporaine en matière d'urbanisme doit pouvoir passer par le respect documenté ou, au contraire, la transgression consciente et raisonnée de l'héritage urbain »³⁵²... Enfin, dans la logique d'une construction identitaire urbaine, et au-delà, réunionnaise, la notion empruntée à Halbwachs de « traces urbaines » montre que la coexistence d'éléments matériels d'époques différentes à l'intérieur d'un quartier témoigne de différentes « logiques de présence ». Certains éléments sont « actifs », d'autres « passifs ». Cette anthropologie urbaine doit concilier la recherche de documents fournis par l'archéologie urbaine et l'examen des principes de perception et d'interprétation des éléments matériels de la ville, pour articuler identité collective et appropriation locale du passé³⁵³. Il y a donc une « modernité », une « actualité à l'intervention de l'archéologue dans le débat urbain.

Dans les faits, un service archéologique, représenté par un attaché de conservation du patrimoine, serait responsable de l'archéologie de la ville et de la conservation des Monuments protégés. En ce qui concerne l'archéologie, il devra gérer la préparation et la réalisation des opérations d'archéologie sur le territoire de la commune dans le cadre de la législation en vigueur et sous le contrôle scientifique d'un Service régional de l'Archéologie peut-être un jour digne de ce nom (DAC OI)³⁵⁴ : il s'agit de la

³⁵⁰ Henri Galinié, « Chronique d'archéologie urbaine II », *Revue archéologique du Centre de la France*. Tome 30, 1991, p. 241-245.

³⁵¹ C'est par exemple le projet de la Direction Générale de l'Aménagement de la ville de Bordeaux, voir les réflexions d'Anne-Laure Moniot, architecte de la Direction.

³⁵² Pierre Garmy, *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*, op. cit.

³⁵³ Sylvie Mazzella, « La ville-mémoire. Quelques usages de *La Mémoire collective* de Maurice Halbwachs », *Enquête* [En ligne], 4 | 1996, mis en ligne le 12 juillet 2013, consulté le 14 novembre 2013. URL : <http://enquete.revues.org/883> ; DOI : 10.4000/enquete.883.

³⁵⁴ Il le sera s'il fait fonds sur les ressources scientifiques locales, au lieu de solliciter systématiquement des instances métropolitaines – fût-ce l'INRAP – ignorantes des

réalisation des diagnostics archéologiques prescrits pour évaluer la densité, l'état de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges enfouis ; de fouilles préventives, dans l'objectif de permettre l'étude de vestiges diagnostiqués avant destruction ; ou encore de fouilles programmées pour répondre à une logique scientifique ; enfin de maintenir une « veille archéologique »³⁵⁵.

Il devra également gérer les documents et les collections archéologiques (dépôt de fouilles) et élaborer en liaison avec le Service régional de l'Archéologie (DAC OI) la carte archéologique de la ville³⁵⁶ qui recense l'intégralité des sites archéologiques connus à Saint-Denis, établie à partir du dépouillement d'une ample documentation, constituée de la littérature archéologique et historique, de sources manuscrites etc. Constamment alimentée par les résultats des surveillances archéologiques, des opérations d'archéologie préventive, des programmes de fouille relatifs au territoire urbain et par les publications récentes, cette carte est un outil de gestion scientifique et administratif fondamental pour préserver le patrimoine archéologique, mais aussi un élément essentiel de la mémoire du chef-lieu, et sert aux aménageurs pour évaluer le « risque archéologique » du terrain sur lequel ils envisagent un aménagement. A ce titre, le service participe à l'élaboration du Plan local urbanisme (PLU).

Le service a la charge d'élaborer le montage scientifique et administratif des dossiers d'entretien et de restauration du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques, en relation avec les services techniques : « Il ne s'agit pas de mettre les monuments hors de la vie (...) Il faut savoir les comprendre et leur donner toujours une place vivante dans la ville vivante », écrivait déjà Giorgio Nicodemi en 1931³⁵⁷. En effet, l'archéologie du bâti, qui se développe timidement, rappelle que le bâti est une source archéologique au même titre que le sous-sol. Elle s'attache à l'étude des élévations construites, dans le sol et hors sol en appliquant les méthodes de l'archéologie générale, et embrasse le monumental et le vernaculaire, qu'il s'agisse de la pierre ou du bois³⁵⁸. Cette archéologie peut renseigner sur l'ensemble de la ville, de la parcelle à l'îlot, de l'îlot au quartier, du quartier à l'agglomération.

Enfin le service devra participer à la valorisation du patrimoine archéologique, singulièrement au plan touristique, en collaboration avec la

caractéristiques de l'histoire et des transpositions locales des techniques extérieures, comme l'a montré l'exemple récent et désolant des fouilles de Grand Fond.

³⁵⁵ C'est la surveillance des démolitions, l'étude des nivellements, des alignements pouvant modifier la topographie de Saint-Denis et menacer les monuments.

³⁵⁶ Ce passage est documenté à partir de l'exemple de Paris, http://www.paris.fr/politiques/archeologie-parisienne/les-missions-du-pole-archeologique-du-dhaap/etablissement-de-la-carte-archeologique/rub_10059_stand_107401_port_25212.

³⁵⁷ Giorgio Nicodemi, « L'environnement des monuments », in *La Conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments*, Édition établie et préfacée par Françoise Choay, Paris : Éd. du Linteau, 2012.

³⁵⁸ Par nature, une élévation bâtie rend compte aussi finement que les couches sédimentaires sous-jacentes de l'histoire de l'occupation des lieux.

conservation des musées et le service du patrimoine de la ville, si/quand il existe/ra : animations, conférences, séminaires dans les écoles, articles etc.

Nous partirons du principe que, comme les autres villes de l'outre-mer français, la ville de Saint-Denis renferme un indiscutable potentiel archéologique³⁵⁹. Le potentiel archéologique urbain est l'ensemble des ressources archéologiques que possède en puissance une ville. Il représente ce sur quoi on peut compter comme données primaires pour faire l'archéologie de la ville ; tant il est vrai que le sous-sol de la ville actuelle recèle des lambeaux de la ville passée, qui sont aussi des lambeaux de vie oubliés dont témoigneraient a priori tous les vestiges enfouis, s'ils étaient exhumés : déchets de constructions, niveaux de démolition, couches d'incendies, fosses-dépotoirs, tombes... La difficulté est de déterminer avec une précision suffisante quel est le stock archéologique urbain de la ville. Il est essentiel de mener une observation de l'évolution topohistorique d'une part, et d'évaluer le potentiel réel en regard du potentiel théorique d'autre part. La démarche principale consiste en la rédaction d'une Synthèse d'Archéologie Urbaine (SAU), qui a pris la suite des DEPAU (*Document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain*), publiés par le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) entre 1990 et 2002³⁶⁰. La SAU est un état des données synthétique, base éventuelle d'études plus poussées ou de modélisation, adapté à chaque cas mais avec une méthodologie commune permettant les comparaisons interurbaines. Ces travaux déclinent ce modèle suivant l'échelle de la ville entière ou du quartier urbain, et suivant l'axe préférentiel de la topographie historique ou du potentiel d'étude archéologique. Rien n'empêche que Saint-Denis ne réalise un tel ouvrage.

Le potentiel archéologique de la ville se décline en six rubriques essentielles, sur lesquels des diagnostics ont été menés ou pourront l'être.

Le premier domaine est celui de la **voirie et de l'aménagement** : nous pensons par exemple aux accès à Saint-Denis du côté de l'Ouest, et singulièrement dans la zone de la Redoute³⁶¹ : c'est là qu'eut lieu, le 8 juillet 1810, la bataille qui opposa la colonne des dix-huit cents Anglais et Cipayes de Fraser, débarqués à la Grande Chaloupe, et les trois cents hommes de la troupe réunionnaise commandés par Lautrec. La défaite des Français scella la capitulation et l'occupation de l'île. L'événement fut commémoré par la pyramide élevée en 1857. Ou au franchissement de la Rivière Saint-Denis³⁶² ;

³⁵⁹ Pierre Garmy, *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie, op. cit.*

³⁶⁰ 22 DEPAU ont été publiés, dont un en particulier sur Saint-Pierre de la Martinique.

³⁶¹ Situé au pied des rampes qui mènent à La Montagne, La Redoute est un quartier de Saint-Denis ainsi baptisé du nom du plateau où il se situe et qui abritait autrefois une redoute, édifiée en 1756 par le gouverneur Jean-Baptiste Bouvet de Lozier.

³⁶² Au pont de fer de la rivière Saint-Denis destiné au rail, ouvrage-cage formé de poutrelles métalliques entrecroisées, s'ajoute un pont routier. Après la crue catastrophique de 1869, la rivière Saint-Denis avait été endiguée dans sa partie haute ; restait le problème du franchissement. On avait construit en 1885 un pont à tablier et palées de bois, avec des culées de maçonnerie : l'ouvrage ne pouvait durer. On construisit en 1935 un pont en béton armé, avec une poutre de type bow-string, le seul de ce type dans l'île.

à la route du Brûlé construite à ses frais par M. de Rontaunay³⁶³ ; aux accès à l'est ; à l'interface avec la mer, notamment ce qui pourrait rester sur terre ou sous la mer des anciennes infrastructures de débarcadère : le pont volant que Mahé de Labourdonnais fait construire en 1738 afin d'éviter aux chaloupes le franchissement de la barre qui se brise sur les galets ; les aménagements du barachois³⁶⁴, comme ce port qu'en 1819 le Baron Milius fait entreprendre, à l'ouest de la Pointe des Jardins, longue jetée en direction du Nord qui devait se rabattre vers l'ouest et le sud, délimitant un grand bassin où les navires jusqu'à 150 tonneaux pourraient s'abriter. Un cyclone amena l'abandon du projet mais on construisit, pour le débarquement des chaloupes, un pont en bois à l'est du bassin ébauché, premier d'une série d'ouvrages successivement démolis par les cyclones et chaque fois rebâti au même endroit, etc.

Le second domaine est celui des **structures défensives et militaires**, en contexte insulaire : on peut penser en particulier à la délimitation, au diagnostic voire à la fouille des anciennes batteries. Un plan qui date de l'occupation anglaise montre les batteries qui défendent alors Saint-Denis : la batterie Royale de vingt et une bouches à feu, à la Pointe des Jardins, édifiée en 1751 par le gouverneur Delozier Bouvet, avec les canons du vaisseau *La Paix* qui avait fait naufrage devant la ravine à Malheur ; face à la Loge du Gouverneur, de part et d'autres du pont Labourdonnais, la batterie Dauphine ; à l'ouest, la batterie la Reine (15 pièces) et plus haut, la batterie du Fer à cheval, la batterie Montauran, ouvrages qui se trouvaient au débouché de la Montagne, mais ne purent entraver l'assaut anglais en 1810. A l'étude, dans le cadre d'archéologie du bâti, de la caserne d'artillerie, dont la construction est décidée en 1819 par le gouverneur Milius, sur le parc d'artillerie que le gouvernement possède déjà depuis le XVIII^e siècle. Proche de la mer en cas d'incursion navale, en contrebas de la ville pour éviter tout risque d'encercllement, la grande caserne, idéalement située, développe sa galerie en basalte dos à la mer, pour la défense, et pour éviter le soleil trop chaud de l'après-midi. Cet élément architectural illustre le passage de la varangue et de son rôle thermique dans l'architecture publique, tandis que le bâtiment s'inscrit dans la continuité architecturale de Bourbon, par son volume simple, ses frontons-pignons, son toit à faible pente, ses harpages de pierre de taille. A l'étude, aussi, parmi les lieux de garnison, à la caserne Lambert etc.

Le troisième domaine est celui des **constructions civiles**, avec une première entrée « *Pouvoir civil, justice* », illustrée par exemple par le diagnostic récemment opéré sur le site de la prison désaffectée de la rue Juliette Dodu. Ce diagnostic a pris la forme de la réalisation de cinq tranchées dans les cours.

³⁶³ Julien de Rontaunay (1783-1863) « couronne son œuvre de bienfaisance par la création de la belle route qui relie Saint-Denis au Brûlé et dont l'inauguration faite le 22 avril 1854, laissera un souvenir durable à tous ceux qui ont pu y assister » (Jugand, *Album de l'île de La Réunion*).

³⁶⁴ La petite baie sur laquelle donne le Barachois – le mot désigne une lagune ou un lagon côtier séparé de l'océan par un banc de sable – a servi autrefois de rade aux navires marchands.

Les sondages totalisent une surface de 115 m², soit 2,7 % de la surface totale du terrain³⁶⁵. Ils ont tous livré des vestiges de sols et de structures (murs, trous de poteaux) des XVIII^e et XIX^e siècles, ainsi que des éléments mobiliers (céramique, verre, métal), contemporain de l'utilisation du secteur comme tribunal avant son déménagement dans la première moitié du XIX^e siècle. Même si les bâtiments anciens dont les vestiges ont été mis au jour ont été démolis au milieu du XIX^e siècle (1846), leurs fondations, ainsi qu'une partie des élévations, sont conservées enfouies, avec les sols associés qui renferment du mobilier archéologique.



Diagnostic/sondage dans la cour de la prison (cl. Auteur)

Dans la même entrée, relevant de l'archéologie du bâti au moins au plan ponctuel, on citera l'ancien hôtel du gouvernement – aujourd'hui préfecture. Elevé sur les ordres du gouverneur Dumas, de 1730 à 1734, le bâtiment est à l'origine un magasin de la Compagnie, que dès 1735, Mahé de La Bourdonnais fait transformer en résidence par l'ingénieur Sornay : celui-ci triple sa surface et le fortifie, par crainte des incursions anglaises, gommant la dénivellation par de grands escaliers. La construction de cette « Loge » fortifiée, ensemble d'un petit palais et de magasins, est la marque du transfert de la capitale de l'île de Saint-Paul à Saint-Denis, qui semble plus facile à défendre. A partir de 1764, la « Loge » perd ses fortifications, le corps de garde, les cachots, l'essentiel des bureaux, et devient le palais du gouverneur en 1767. Sa rénovation, achevée en 1788, la dote de terrasses sommées d'un toit en charpente en forme de carène de navire, tandis que la galerie à colonne est étendue aux deux niveaux et qu'un jardin est tracé dans la cour principale. On peut citer encore le Collège Saint Cyprien, construit de 1751 à 1759 par

³⁶⁵ Thomas Romon, http://www.economie.gouv.fr/files/diag_prerapport_fouille.pdf.

les Lazaristes. L'ancien hôpital militaire, dont la première pierre est posée le 4 novembre 1829, jour de la fête de Charles X, par le gouverneur de Cheffontaines. Sa forme en U, sa taille, la galerie portée par de fines colonnes de fonte (témoignage des débuts de l'architecture « industrielle »), fréquente dans les colonies britanniques mais inusitée à La Réunion, souligne l'originalité d'un bâtiment qui abrita le rectorat, mais n'héberge plus aujourd'hui que certains services administratifs de la préfecture et du Conseil Général. L'ancien Collège royal etc. Dans une seconde entrée « *Habitat* », sans négliger les sempiternels « Cases créoles et barreaux » !, on peut prêter attention aux maisons de gens simples, que rien n'a protégé, peut-être encore visibles/lisibles dans certaines marges urbaines aujourd'hui délaissées.

Le quatrième domaine des **édifices religieux** relève majoritairement de l'archéologie du bâti. On citera pour Saint-Denis la cathédrale, édifiée entre 1829 et 1832 sur l'initiative du gouverneur de Cheffontaines, sur les plans de l'ingénieur Dumas, en moellons enduits et gros œuvre de pierres de taille en lave. En 1863, on ajoute un péristyle à portique, sur l'attique, des statues de la Vierge, de Saint Joseph, de Saint Jean, Saint Pierre et Saint Paul (manufacture des frères Virebent à Toulouse), aujourd'hui disparues, et sur le fronton, un haut-relief représentant le martyr de Saint Denis et de ses compagnons Rustique et Eleuthère, décapités sur l'ordre du préfet Fescennius ; en 1869, un plafond néo-Renaissance. Par cet étalage décoratif, contemporain de la construction de la chapelle de l'Immaculée, l'Eglise veut sans doute affirmer sa rassurante pérennité alors que débute la crise sucrière. On ajoutera les vestiges de la « Nouvelle cathédrale » jamais achevée ; l'église de la Délivrance ; la chapelle Saint-Thomas des Indiens³⁶⁶, construite en 1862, caractéristique des architectures modestes du milieu du XIX^e siècle, avec l'emploi d'enduits à la chaux de différentes couleurs. Tout comme la Mosquée, le temple Kalikambal, etc.

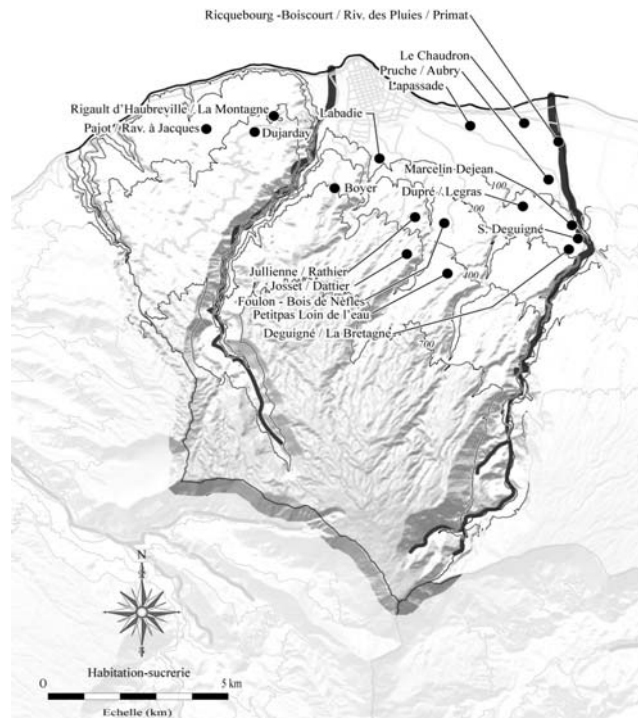
Le cinquième domaine, le **Funéraire** concerne les grands cimetières de Saint-Denis, singulièrement le cimetière de l'Est. Les cimetières de Saint-Denis, espaces à forte charge symbolique, sont aujourd'hui réinvestis d'une dimension culturelle importante après des années d'invisibilité. La période coloniale révèle que les cimetières ont été des lieux de discrimination sociale et de différenciation de statut³⁶⁷. En 1820, au cimetière de l'Est, 3800 m² de terrain sont réservés aux morts blancs, pour 768 m² aux esclaves : « Cette division a donné lieu à un découpage très précis de l'espace du cimetière encore visible aujourd'hui : au nord les puissants, au sud le reste de la

³⁶⁶ La Mission de Saint-Thomas des Indiens a été fondée en 1852 par l'Œuvre de la propagation de la Foi, à la demande de Monseigneur Deprez, premier évêque de la Réunion, dans le but d'évangéliser les Indiens immigrés. Elle est inscrite en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 22 octobre 1998 avec le sol du jardin, le mur de clôture et le portail d'accès principal.

³⁶⁷ Alexandra de Cauna, « Les cimetières de Saint-Denis : un territoire de reconquête identitaire pour les communautés indiennes de La Réunion », *M@ppemonde* 77 (2005.1), <http://mappemonde.mgr.fr/num5/articles/art05108/html>.

population »³⁶⁸. Le repérage et l'étude de tout autre espace cémétériel répertorié ou à découvrir permet de saisir comment « peu à peu les morts cessent d'exister [...]. Ce ne sont plus des êtres à part entière [...] et on le leur fait bien voir en les proscrivant de plus en plus loin du groupe des vivants, de l'intimité domestique au cimetière [...] du centre vers la périphérie »³⁶⁹, de repérer les échelons des limites de l'espace urbain, de comprendre l'évolution du statut des cimetières, celle des pratiques funéraires et des populations inhumées, celui du rapport des vivants aux morts dans ces inestimables lieux de mémoire.

Enfin le sixième domaine **Production, commerce, échanges**, permet des diagnostics à l'endroit où s'élevaient les 17 usines sucrières de la ville, et pas seulement au Chaudron³⁷⁰.



Les usines sucrières de Saint-Denis. 1815-1906³⁷¹

³⁶⁸ Prosper Eve, *Les cimetières de La Réunion : contribution pour servir à une histoire des mentalités à La Réunion*. Saint-André : Océan éditions, 1994.

³⁶⁹ Jean Baudrillard, *L'échange symbolique et la mort*. Paris : Gallimard, 1976, p. 195.

³⁷⁰ Desbassayns *Le Chaudron* (1815) ; Julienne/Rathier (rav. Laverdure, 1816) ; Labadie (1817) ; Lapassade (1820) ; Dupré/Legras (1821) ; Ph. A. Pajot *Ravine à Jacques* (1822) ; Jossel *Le Dattier*, *Le Bois de Juda* (1822) ; Foulon *Bois de Nèfles* (1823) ; Petitpas *Loin de l'eau* (1824) ; Boyer (1824) ; Rigault d'Aubreville *La Montagne* (1824) ; Ricquebourg Boiscourt *Rivière des Pluies, Primat* (1828) ; Pruche/Aubry (1828) ; Deguigné *La Bretagne* (1832) ; Dujarday (1832) ; Saül Deguigné (1846) ; Marcellin Dejean *Rivière des Pluies* (1847).

Mais aussi dans la zone du Bas de la Rivière, pôle de l'industrie agro-alimentaire dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, où se regroupent ensuite une usine de transformation de l'aloès, un abattoir – dès 1828, sous l'impulsion du gouverneur de Cheffontaines, situé à l'embouchure de la rivière Saint-Denis – une féculerie, une distillerie, une fabrique à tabac, une unité de production d'électricité dans les années 1920, etc., pour commencer sur l'ancienne chocolaterie ; dans celle du marché où se dressaient les Étuves à blé, bâtiment de bois construit par de Crémont en 1772, pour étuver les blés que Bourbon produit en abondance et sont surtout exportés à l'Île de France. Dans la zone de l'ancien lavoir, à l'image du travail conduit au Cap par Élisabeth Grzymala Jordan³⁷², où pourraient être mis au jour les artefacts composant la « signature matérielle du lavage » : boutons³⁷³, épingles, canifs, pièces de monnaie, petits objets culturels (chapelets, croix, autres) menus bijoux (bagues, bracelets, pendentifs et boucles d'oreilles), etc.



Lavoir de la Providence, près le Ruisseau des Noirs

³⁷¹ Jean-François Géraud, Xavier Le Terrier, *Atlas historique du sucre à l'île Bourbon/La Réunion (1810-1914)*. Saint-André : CRESOI/Océan Editions, 2010, 189 p.

³⁷² *From time immemorial: washerwomen, culture and community in Cape Town, South Africa*, Thesis (Ph.D. Anthropology) – Rutgers University, 2006; “It All Comes Out in the Wash. Engendering Archaeological Interpretations of Slavery”, in *Women and slavery*, edited by Gwyn Campbell, Suzanne Miers, Joseph C. Miller, vol. 1 “Africa, the Indian Ocean world, and the medieval north Atlantic”, Smithsonian Institution Libraries, 2007, p. 335-357.

³⁷³ Lors des fouilles de la plantation de Thomas Jefferson « Poplar Forest » (Virginie) le grand nombre de boutons retrouvés sur les lieux de vie des esclaves a permis de conclure que les esclaves masculins valorisaient ces accessoires vestimentaires qu'ils considéraient comme des moyens importants de l'expression de leur « *self expression and community identity* » (Barbara Heath).

De là, il serait possible de repérer et diagnostiquer les lieux où, le long des courants d'eau, les femmes, des esclaves, opéraient précédemment les opérations de lavage, avec peut-être, comme au Cap, les vestiges de récipients de céramique dans lesquels elles amenaient leur nourriture. Il serait aussi possible d'opérer des diagnostics sur des ateliers d'artisans qui, après quelques générations ont pu être affectés à d'autres usages qui en brouillent les traces. Au passage, on regrettera qu'aucun travail d'archéologie du bâti n'ait été mené lors de la réhabilitation de l'immeuble locatif du XVIII^e siècle derrière la cathédrale, édifice de deux étages en briques enduites, caractéristique – comme sa couverture en terrasse à large bordure, évoquant l'architecture « néo-pondichérienne » – qui permet de le dater de la fin de la période royale ; et que l'aménagement des berges de la rivière Saint-Denis, dans la zone du quai est, n'ait justifié aucun diagnostic pour retrouver les traces des moulins à blé mus par l'eau du « Canal des moulins », qu'avait installés en 1777 l'ordonnateur de Crémont ; et que l'on semble attendre la chute – ou la destruction – des Anciens magasins Aubinay, bâtiment contemporain de l'ancien théâtre de Saint-Denis édifié non loin dans les années 1830, qui avait été prévu pour servir de théâtre, mais avait fait l'objet d'une proposition d'achat si intéressante par une société commerciale qu'il fut vendu. Ce bâtiment de style néoclassique dresse une puissante façade de 20 m de long sur 15 m de profondeur ; on accède au péristyle-mur par un emmarchement. Le sol extérieur est de basalte, comme les colonnes, assemblées au plomb.

Le patrimoine archéologique de la ville, issu d'une lente stratification, constitue un ensemble limité qui a vocation à disparaître au fur et à mesure de la construction de nouvelles architectures et de nouveaux aménagements. Même s'il ne faut pas conserver tout le patrimoine urbain, sous peine de figer et étouffer le développement de la ville, il convient, avant destruction, de ne rien perdre des éléments qui concourent à comprendre les racines et les composantes qui font la personnalité de Saint-Denis. Car les archives du sol et bâties sont une ressource non-renouvelable, et les ignorer amène une atténuation de la lisibilité des témoins qui, de vestiges, se dégradent en traces. Elles constituent à la fois un potentiel ou un risque à prendre en compte lors d'un projet d'aménagement. Dans tous les cas, il est nécessaire de pouvoir estimer et caractériser aussi précisément que possible le volume du sol urbain impacté lors d'un aménagement afin de prévoir au mieux l'investissement en temps et en argent sur les interventions archéologiques... et le retour sur cet investissement³⁷⁴ ! Comment alors transformer l'« aléa archéologique » en valeur ajoutée pour une ville ?

Déjà en 1931 Marc Bloch insistait sur le fait que l'on ne peut contempler un paysage, rural ou urbain, sans essayer de le comprendre, d'en

³⁷⁴ Amélie Laurent-Dehecq, « Des outils et des méthodes pour concilier l'archéologie et l'aménagement d'une ville », *L'archéologie pour la ville*, 6^e rencontres nationales de l'Anact Lyon, Musée des Beaux-arts, 09 et 10 octobre 2013 (à paraître).

saisir la genèse, d'identifier les liens subtils de la nature et de la civilisation³⁷⁵. Si l'apport de l'activité archéologique au sein des villes est généralement perçu au plan patrimonial et culturel, cette « rentabilité sociale » peut être potentialisée par la valorisation touristique³⁷⁶. La présence de vestiges enfouis peut avoir un impact sur l'aménagement de la ville et susciter un attrait touristique original dans une ville dont la renommée exclut aujourd'hui le patrimoine archéologique. Une série de parcours archéologiques peuvent être organisés en prenant appui sur la topographie historique, débouchant sur un projet muséal résolument contemporain, chargé de redonner vie au patrimoine étudié mais détruit ou « ré-enseveli », utilisant un appareil didactique judicieusement disposé le long du parcours, conçu pour se repérer dans l'espace et le temps, et créant des situations imprévues qui incitent à en savoir un peu plus. Les thématiques retenues seraient celles des « lieux de pouvoir », des « zones de travail et de production », des « territoires de la sacralité », des « espaces de convivialité » etc. Des secteurs archéologiques accessibles au public donnant de la profondeur à l'histoire de la cité par l'intermédiaire de vestiges particulièrement mis en valeur dans des cadres différents, la construction de cryptes archéologiques³⁷⁷ de dimensions variables, pour abriter et révéler des substructions mises au jour, des « jardins/parc archéologiques », des promenades archéologiques, y compris aux limites de la ville, peuvent être aménagées. A l'occasion de chantiers, des « Journées portes ouvertes » peuvent être organisées, pour présenter les résultats des opérations archéologiques, et le service devra enfin participer ès-qualités aux grandes manifestations nationales, telles que les Journées Européennes du Patrimoine³⁷⁸ ou les Journées nationales de l'Archéologie³⁷⁹, à l'occasion desquelles des brochures peuvent être publiées. Les expositions sont aussi un moment privilégié qui permet de faire comprendre les vestiges archéologiques découverts et de les replacer dans un contexte plus général.

³⁷⁵ Marc Bloch, « Tourisme et culture historique », *Annales d'histoire économique et sociale*, 3^e année, n° 12, 1931, p. 562. DOI : 10.3406/ahess.1931.1466.

³⁷⁶ Jean Terrier, « L'aménagement de sites archéologiques accessibles au public en contexte urbain : la politique adoptée par le canton de Genève », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 3 | 2010, mis en ligne le 15 mars 2010, consulté le 15 octobre 2013. URL : <http://cem.revues.org/11379> ; DOI : 10.4000/cem.11379.

³⁷⁷ Cette solution avait été envisagée par la municipalité de Saint-Paul, très en pointe dans le domaine de l'archéologie, pour mettre en valeur et partager les intéressants vestiges étudiés en décembre 2011 sous la rue Lenormand.

³⁷⁸ Les Journées européennes du patrimoine sont des manifestations européennes annuelles, instaurées en 1991 par le Conseil de l'Europe sur le modèle des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français. Elles sont l'occasion vers la mi-septembre d'entrevoir l'unité et la diversité du patrimoine culturel commun à l'Europe.

³⁷⁹ Depuis 2010, les Journées nationales de l'Archéologie sont organisées au début du mois de juin par le ministère de la Culture et de la Communication et coordonnées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Elles mettent en lumière les aspects les plus divers de l'archéologie et permettent au public de découvrir la discipline à travers des initiatives originales dans des lieux ouverts exceptionnellement le temps d'un week-end.

Ces expositions pourront être organisées en collaboration avec le musée Léon Dierx voire le Muséum.

Ces réalisations n'excluent pas des engagements sociaux qui peuvent être ceux du service : responsabilité éducative (champ de l'éducation populaire et de l'éducation nationale) à travers le partage des connaissances ; responsabilité sociale (prise en compte des diversités des publics) accompagnant des initiatives d'habitants (démocratie participative) ; ouverture des actions archéologiques aux acteurs sociaux-culturels (réseau « éducation populaire »), aux structures d'insertions socioprofessionnelles (maison de l'emploi et de la formation, régie de quartier, centres de formation), aux personnels des établissements scolaires (directeurs, professeurs et personnel territorial spécialisé des établissements scolaires), aux institutions culturelles (Archives municipales, Musées Léon Dierx, Museum, Artothèque...), et bien évidemment aux habitants. Déjà en 1933, Edouard Herriot, maire de Lyon, n'avait-il pas décidé d'employer des chômeurs pour le dégagement du théâtre antique de Fourvière ?

Sans doute alors, l'archéologie dans la ville deviendra-t-elle une archéologie de la ville. Elle permettra ainsi de comprendre la ville par son apport à la réflexion sur l'urbanisme et les politiques d'aménagement, de prendre en compte l'histoire de la ville dans l'élaboration des projets d'avenir. De mettre en scène les traces du passé dans la cité de demain, de révéler et de construire le vivre ensemble d'aujourd'hui et de demain, permettant de mieux s'approprier l'espace urbain, dans une transmission et réception de la ville comme héritage partagé. Enfin de contribuer à l'identité et à l'attractivité de Saint-Denis pour les résidents et les touristes.